

Maison Familiale Rurale

50490 Saint SAUVEUR LENDELIN

150^{ème} anniversaire
Participation au concours.
Classe de Seconde Professionnelle

**Les débuts de l'enseignement agricole
dans la MANCHE, de 1840 à 1920,
Ecole Départementale
d'Agriculture et de Laiterie
de COIGNY**



Mars1999

SOMMAIRE

I Les débuts de l'Enseignement Agricole dans le département de la Manche au milieu du XIX^e siècle.

II Origine de la création de l'Ecole d'Agriculture et de laiterie à travers la famille De FRANQUETOT .

II Ouverture de l'Ecole

IV L'inauguration de l'Ecole

V Fonctionnement de l'Ecole

- 5.1 Buts de l'école
- 5.2 Régime de l'école
- 5.3 Recrutement des élèves
- 5.4 Bourses
- 5.5 Trousseau des élèves
- 5.6 La discipline de l'école
- 5.7 La conduite des Etudes : l'Enseignement
- 5.8 La ferme de l'école
- 5.9 L'Ecole de laiterie
- 5.10 Le personnel
- 5.11 Comité de surveillance
- 5.12 Le devenir des élèves
- 5.13 Autres aspects sur la vie de l'école
- 5.14 l'Ecole Vue de l'extérieur

VI Les Directeurs de l'Ecole

VII Fermeture de l'Ecole

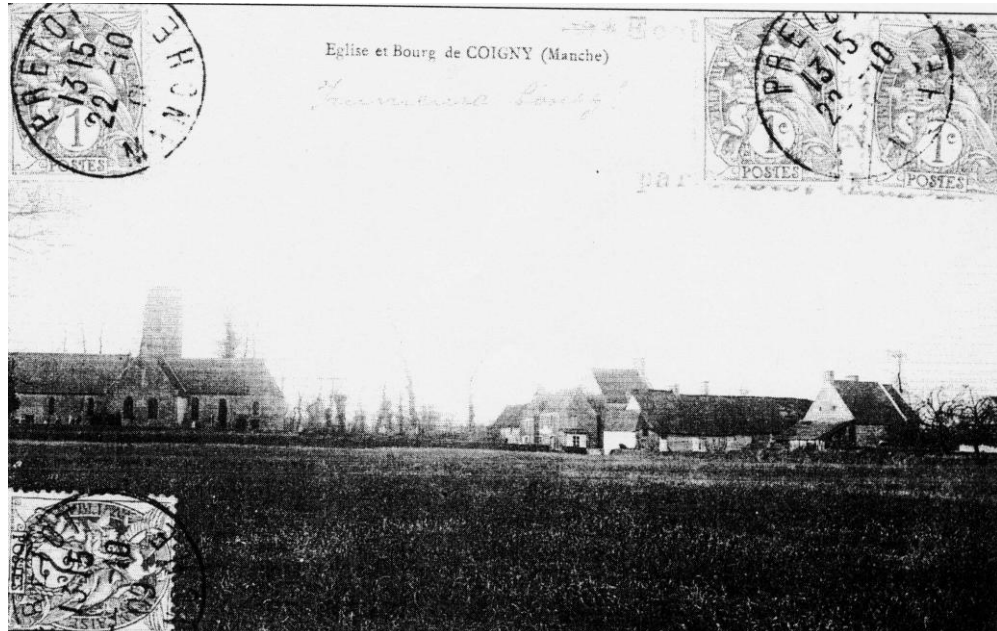
VIII L'Enseignement agricole après l'Ecole de COIGNY

Il est des communes au XIXème siècle, de part la volonté de personnes qui en sont originaires et les mouvements de l'histoire, ont vu un jour leur quiétude envahie par la science et la civilisation, avoir un rayonnement qui dépassait les limites départementales. Telle est l'histoire qu'a vécu COIGNY, commune de 352 habitants à la fin du siècle dernier avec ses 2 châteaux qui en 35 ans vont accueillir à la fin du XIX° et au début du XXème respectivement les futurs élites de l'agriculture départementale ainsi que les futurs ecclésiastiques du diocèse de Coutances.

C'est le vieux Château de COIGNY, siège de l'Ecole pratique d'Agriculture et de Laiterie, que les élèves de seconde professionnelle de la Maison Familiale Rurale de SAINT SAUVEUR LENDELIN avec l'aide de leurs formateurs, ont découvert au cours de l'automne et de l'hiver 1998-1999 et qu'ils vous relatent à travers les pages qui vont suivre.

Le présent document présentera les points suivants :

- Les débuts de l'Enseignement Agricole dans le département de la Manche au milieu du XIX° siècle,
- Les origines de la création de l'Ecole d'Agriculture de COIGNY à travers l'histoire de la famille De FRANQUETOT,
- L'ouverture de l'Ecole
- L'inauguration de l'Ecole,
- Le fonctionnement de l'Ecole
- Les directeurs de l'Ecole,
- La fermeture de l'Ecole
- L'Enseignement Agricole après la fermeture de l'Ecole de COIGNY



I - Les débuts de l'Enseignement Agricole dans le département de la Manche au milieu du XIX^e siècle

En guise de préambule à l'histoire de l'Ecole Pratique d'Agriculture de COIGNY, il faut revenir à la première moitié du XIX^e siècle pour trouver trace de formation agricole destinée à des jeunes gens. Ainsi les premiers Manchois qui ont reçu une formation professionnelle agricole étaient, disons le, peut-être peu recommandables, et l'ont suivie à la colonie¹ agricole de METTRAY² près de Tours en Indre et Loire. A cet égard, le compte rendu du Conseil Général de la Manche, en date du 2 septembre 1845, rapporte ceci :

« Le département de la Manche compte six individus à la colonie agricole de Mettray, parmi les jeunes détenus qui s'y trouvent encore. Trois d'entre eux ont mérité de part leur conduite de figurer sur tableau d'honneur de la colonie ».

Lors de cette session, le Conseil général vote une subvention de 300 F pour la colonie, il est vrai qu'elle lui demandait celle-ci d'une façon particulière :

« La colonie sollicite le département pour qu'on lui envoie sur recommandations, un jeune homme honnête, qui appartiendrait à une famille honnête et qui voudrait embrasser la carrière de l'agriculture ».

En fait, il s'agissait de former un cadre pour la colonie plutôt qu'un agriculteur pour l'époque.

Plus tard au printemps 1848, loin de l'effervescence révolutionnaire de Paris, à la session du Conseil général, le Préfet de la Manche demande aux Sociétés d'Agriculture, présentes dans les six arrondissements, que lui soit fait un rapport sur l'état de l'Agriculture dans chaque circonscription.

Déjà, le Préfet de l'époque a eu écho de la création possible de FERMES ECOLES, puisqu'il écrit ceci :

« Espérons que ces efforts seront puissamment secondés par la création d'une Ferme Ecole dans le département. Une note relative à l'organisation de cette espèce d'établissement a été publiée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. Les explications qu'elle renferme font concevoir que sous peu de temps, le pays sera cultivé d'après les meilleures méthodes et donnera des produits au pays que l'ancienne culture n'a point encore su tirer ».

A la session du 28 novembre 1848, le Conseil général demande que soit établie une Ecole Régionale d'Agriculture dans le département, mais on peut lire ce qui suit :

« Il est fait appel au zèle et au dévouement des agriculteurs du département pour qu'ils s'occupent de créer une Ferme Ecole, le plus promptement possible, et dotent ainsi le département d'une pépinière d'employés éclairés et intelligents ».

¹ Colonie agricole était une sorte de maison de correction ou de redressement pour jeunes délinquants, orphelins, enfants abandonnés où l'on tentait par un apprentissage du travail de la terre de les remettre dans le droit chemin.

² Voir description faite par Michel BOULET : Les colonies agricoles : Une forme d'enseignement ? (Annales d'Histoire des enseignements agricoles T2 1987)

L'idée de Ferme Ecole avait déjà germé cette même année 1848 puisque l'Annuaire de la Manche de 1852 rapportait :

« Il y a longtemps que l'Annuaire de la Manche a fait connaître à ses lecteurs la ferme-modèle de Martinvast. Ce sont des établissements de ce genre qui, sans doute ont donné aux législateurs de 1848 l'idée d'une loi sur l'enseignement professionnel de l'agriculture. Ce que devait un jour sur toute une foule de points le gouvernement de la France, Monsieur le général DU MONCEL l'avait créé, avec son excellent esprit pratique et ses propres ressources pécuniaires, dans son vaste domaine de MARTINVEST, près de CHERBOURG. Le Ministre qui avait à faire appliquer la loi nouvelle, a dû s'applaudir de trouver tout organisée dans la Manche la Ferme Ecole qu'il était tenu de fonder ».

Le général DU MONCEL est né le 6 octobre 1784, il embrasse la carrière militaire, sera général du génie, il sera fait chevalier de la Légion d'Honneur et également chevalier de l'ordre de SAINT LOUIS. Il sera aussi Pair de France. Il meurt le 20 août 1861, la Ferme-Ecole qu'il avait fondée ne lui survit pas. Il repose au cimetière de MARTINVEST, sur sa tombe on peut lire ceci :

**« Deux grandes pensées ont guidé ma vie :
Bien servir la patrie,
Travailler au progrès de l'agriculture afin d'améliorer le sort des classes
ouvrières et pauvres ».**

Sur une autre épitaphe, on peut lire ceci :

« Son pays le regrette, les pauvres le pleurent »

Selon les élus actuels de MARTINVEST, il aurait agi en véritable mécène de l'époque, il devra attendre 1855 pour que le Conseil général lui vote une subvention annuelle de 300 F qui sera reconduite jusqu'en 1862, après cette date on ne retrouve plus de trace de la Ferme Ecole de MARTINVEST dans les annuaires du département de la Manche.

Dans les années 1850 à 1860, le Préfet de la Manche insistera auprès des élus du Conseil Général pour que soient créées d'autres fermes écoles dans chaque arrondissement, comme l'avaient prévu les constituants de 1848. Une ferme école devait se créer dans l'arrondissement de Mortain, elle ne verra jamais le jour.

Malgré l'intérêt que les fermes écoles constituaient pour le pays de part le progrès qu'elles amenaient dans les campagnes, on leur reprochait de former des ouvriers agricoles et non des chefs d'entreprise. Il existait aussi un fossé très important entre les autres formes d'enseignement agricole (Ecoles Régionales d'Agriculture et Institut National d'Agronomie). A cela, vous ajoutez les restrictions des budgets affectés à l'enseignement agricole durant le Second Empire. Vous avez ici réuni les raisons qui expliquent que les fermes écoles ne vont pas avoir le succès dont on pouvait espérer, celle de Martinvast en fut l'exemple malheureux.

C'est pour remédier à ces faiblesses que furent créées par la loi du 30 juillet 1875, les ECOLES PRATIQUES D'AGRICULTURE. Leur but est d'élever le niveau de l'enseignement «pour ne pas faire de simples ouvriers mais des praticiens instruits, intelligents, capables de diriger une exploitation avec habileté et profits ». Leur objectif est en fait surtout social, toucher la grande masse de la petite moyenne paysannerie.³

Une vingtaine d'années plus tard, un cours complémentaire agricole est créé à SARTILLY en 1885 ; à COIGNY, d'autres mécènes vont permettre la création de l'ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE ET DE LAITERIE .

³ Paragraphe emprunté à Thierry NADAUD «l'évolution de l'enseignement agricole en France et en Allemagne de 1850 à 1914 » (Annales d'Histoire des enseignements agricoles T1)

II. Origine de la création de l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie de COIGNY à travers la famille DE FRANQUETOT

Pour trouver les origines de l'Ecole d'Agriculture et de laiterie de COIGNY, il est nécessaire de s'intéresser à la famille FRANQUETOT de COIGNY qui vécut en ces lieux et qui présente l'un des cas les plus spectaculaires d'ascension sociale de l'Ancien régime. En voici une brève généalogie.

Un nommé Jean GUILLOTE, tabellion⁴ à VINDEFONTAINE, mort en 1542 est à l'origine de cette famille qui fut anoblie en 1543 par Henri II. Ses fils, Robert GUILLOTTE seigneur de SAINT JORES et de FRANQUETOT et THOMAS GUILLOTTE De FRANQUETOT seigneur et patron de CRETTEVILLE, devinrent vicomtes De FRANQUETOT.

En 1577, la famille GUILLOTTE De FRANQUETOT, acquit le fief et la prévôté de COIGNY, nous les retrouvons au siècle suivant avec le titre de comte de COIGNY.

En 1748, François De FRANQUETOT (1670-1759), maréchal de France devint le 1^oDuc⁵ de COIGNY.

Plus tard, Marie François Henri de FRANQUETOT (1737 – 1821), petit-fils de François De FRANQUETOT (*Portrait ci-dessous*) 2^oDuc de COIGNY et pair de France, obtint en 1785 la réunion de PRETOT à son duché de COIGNY, il fut aussi grand bailli de CAEN, gouverneur des Invalides, député de la noblesse en 1789, émigra durant la Révolution en ANGLETERRE



Gustave De FRANQUETOT (1768-1865), petit-fils de Marie François Henri De FRANQUETOT, 3^o et dernier Duc de COIGNY, Pair de France, eut un bras emporté à

⁴ tabellion nom masculin (latin tabellio) Anc. 1. Fonctionnaire chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires. 2. Officier public jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes.

⁵ Chez les DE FRANQUETOT, le titre de DUC se transmet en sautant une génération (du grand-père à son petit-fils).

SMOLEMSK, maréchal de camp, « l'homme au petit pot » se marie en 1822 avec une anglaise Henriette DALRYMPLE-HAMILTON. de cette union naquirent 4 filles, parmi lesquelles :

Jeanne Louise de COIGNY(1824-1896), épouse en 1846 John DALRYMPLE (1819-1903), Comte de STAIR.

Fanny de COIGNY (1826-1900), épouse en 1852 Sydney PIERREPONT (1825-1900), Comte MANVERS.

Ce sont ces deux lords anglais qui proposèrent d'une façon désintéressée au Conseil Général de la MANCHE de fonder une Ecole d'Agriculture et de Laiterie à COIGNY, proposition que le Conseil Général de la MANCHE accepta lors de sa session d'Avril 1886.

L'ascension sociale des DE FRANQUETOT est relativement exceptionnelle par son ampleur. Sa réussite reste exemplaire par le déroulement de leurs activités professionnelles à travers les générations. D'abord tabellion, puis vicomtes, puis président de Présidial ⁶, puis président de Parlement, puis gens de guerre, puis gens de cour, ils partagent leur temps entre Versailles et l'armée.

On trouve dans l'histoire de cette famille certains caractères qui se sont maintenus à travers cette évolution et qui pourraient expliquer le pourquoi d'une Ecole d'Agriculture à COIGNY :

- Maintien d'une politique matrimoniale, renforçant d'abord l'ascension sociale puis l'aisance matérielle par des mariages exclusivement normands pour les quatre premières générations puis des mariages horsains et anglais pour les dernières générations.
- Maintien de l'unité des biens : la providence aidant la noblesse, à chaque génération un seul fils gardera la totalité du patrimoine. On laisse éventuellement un frère entrer dans l'ordre de Malte ou l'on récupère la succession d'un oncle décédé sans postérité.
- Souci de marquer, dans la pierre à travers la construction des deux châteaux à COIGNY, et dans la nature par la plantation de futaies en allée majestueuse, comme ce fut le cas de l'allée qui reliait l'école à la route et aussi la route qui va du bourg de COIGNY au château de FRANQUETOT.
- Fidélité à la tradition, aux ancêtres, à leurs terres, voire à la nature, bien qu'ils soient de par leurs fonctions absents de leur fief, ils se préoccupent de très près de la gestion de leurs terres et leur château, c'est presque toujours à COIGNY qu'ils se font enterrer.

⁶ Présidial nom masculin (pluriel présidiaux) [Histoire] Tribunal créé en 1552 par Henri II, intermédiaire entre les bailliages et les parlements, homologue de notre moderne tribunal de grande instance, et supprimé en 1791.

- Souci de l'économie et d'une bonne gestion des biens, pour éviter de laisser vides leurs propriétés ils permettront l'installation de l'Ecole d'agriculture au Vieux Château de COIGNY et accueilleront le séminaire de COUTANCES chassé par la séparation de l'église et de l'état en 1910 au Château de FRANQUETOT.



Château de FRANQUETOT à COIGNY

Par ailleurs, il n'est pas impossible que les Lords anglais aient voulu introduire les méthodes agraires britanniques du XIX^e en France par le biais de l'Ecole d'agriculture qu'ils contribuèrent à créer, tout en s'inspirant de l'expérience de la Ferme Ecole de MARTINVAST qui fonctionna trente cinq ans auparavant.

III - Ouverture de l'Ecole

L'Ecole pratique d'Agriculture qui ouvre ses portes le 3 novembre 1886, est aussi une école pratique de Laiterie. Quatre arrêtés ¹ ministériels confirment son ouverture :

- Arrêté du 20 août 1886 portant sur l'ouverture de la ferme du vieux château à COIGNY,
- Arrêté du 22 octobre 1886 concernant le personnel de l'Ecole,
- 1^{er} Arrêté du 3 novembre 1886 modifiant le règlement de l'Ecole,
- 2^{ème} Arrêté du 3 novembre 1886 reconnaît Monsieur LE TERTRE Directeur et Gérant du domaine.

En l'absence d'arrêtés qui confirment l'ouverture, il est fort probable que les autorités de l'époque s'appuyèrent sur la loi du 30 juillet 1875 dont il a été fait allusion aux pages précédentes (avant dernier paragraphe du préambule).

L'installation de l'Ecole pratique d'Agriculture et de Laiterie se fait sur le domaine de COIGNY qui est constitué :

- D'un ancien château du 17^{ème} restauré, qui sera appelé « Le Petit Musée » et qui abritera l'Ecole de Laiterie,



Château siège de l'Ecole de Laiterie

- D'un vaste corps de ferme, autrefois château, datant du 16^{ème}, aménagé en salles de classe, d'étude, laboratoire, réfectoire, dortoirs des élèves, mais aussi en logement pour le directeur et sa famille, pour les enseignants et personnels de service.



- de terres et des herbages et des prairies annexés à l'Ecole, pour une contenance de 47 hectares 32 ares et 83 centiares, entourent l'établissement et permettent aux jeunes gens de suivre, sans aucun déplacement, toutes les opérations agricoles exécutées sur le domaine.

L'ensemble du domaine fait l'objet d'un bail rural entre les propriétaires (Lords anglais) et le directeur de l'école qui est aussi le régisseur du domaine.

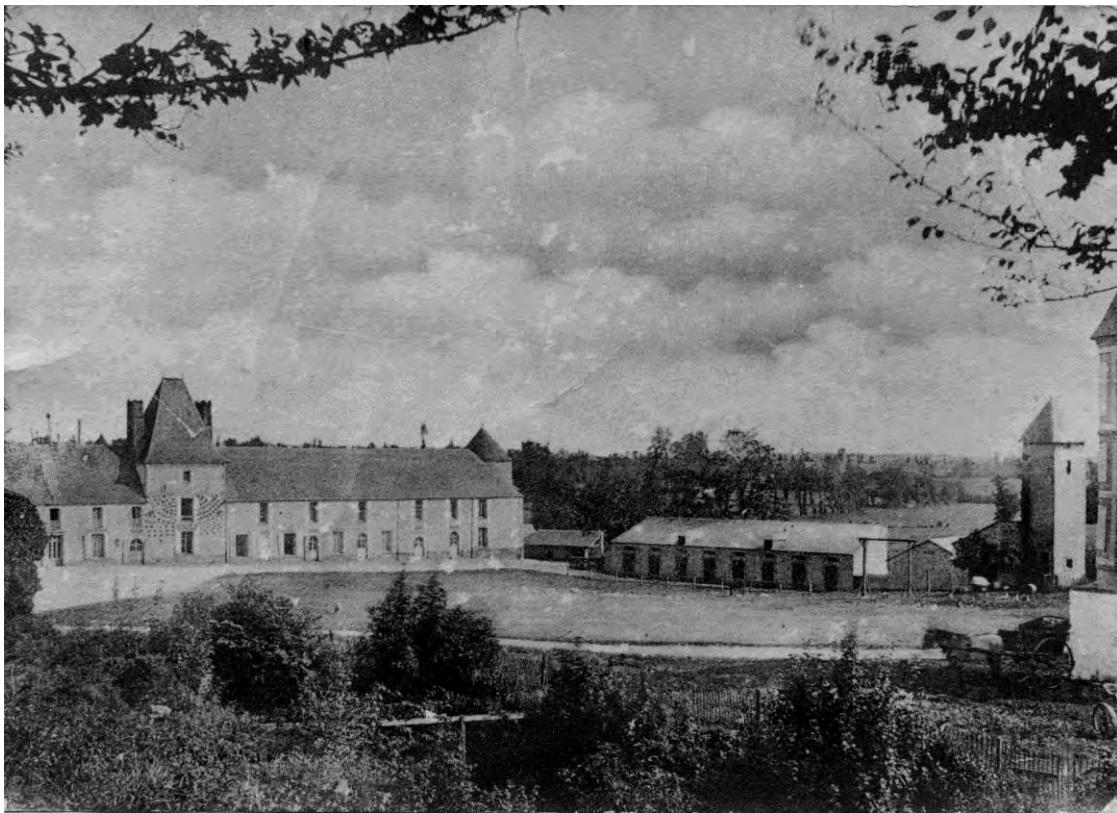
¹ Les recherches entreprises au service de documentation du Ministère de l'Agriculture ainsi qu'aux Archives Départementales de la Manche n'ont pas permis de retrouver des traces de ces arrêtés.

IV - L'inauguration de l'Ecole

Le Messenger de la Manche en date du 6 novembre 1886 relate dans un important article, dont nous reproduisons ici quelques extraits :

« Mercredi dernier 3 novembre, ont eu lieu, sous la présidence de Monsieur P. FLORET (Préfet de la Manche), l'inauguration et l'ouverture de l'Ecole pratique d'Agriculture et de Laiterie créée à COIGNY par le Département de la Manche, avec le concours de l'Etat. »

« Nous avons été conviés à cette fête et nous nous félicitons vivement d'avoir assisté et pouvoir rendre compte, de visu, non seulement de la cérémonie, mais des prodiges accomplis en peu de mois pour faire des bâtiments du vieux château de COIGNY et ses vastes dépendances, un établissement merveilleusement approprié à sa nouvelle destination. »



Ecole d'Agriculture de COIGNY vers 1903 -1905

« Cette création répondant, du reste, à un réel besoin pour le département. Vaincre la routine, détruire les préjugés, apprendre aux cultivateurs de la Manche quel parti ils peuvent tirer d'un sol riche et fertile comme le leur, leur enseigner comment ils peuvent améliorer leurs produits et lutter avec supériorité contre toute concurrence étrangère, former des chefs d'exploitation, des agriculteurs éclairés et pratiques, enseigner l'élevage et l'hygiène du bétail, etc..., etc..., tel est le but que poursuit cette école. »

« Nous avons été frappés tout d'abord par la situation heureuse de cette belle école et de ses champs d'expérience. Ces riants petits vallons, les grandes et harmonieuses lignes du paysage, les superbes avenues d'arbres séculaires qui donnent accès à ce magnifique domaine, tout concourt à y rendre la nature attrayante et à la faire aimer. »

« A l'entrée de l'allée d'arbres qui va de la route à la cour d'honneur de l'école, s'élève un monumental portique sur lequel on lit cette inscription :

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE ET DE LAITERIE
DUCHE DE COIGNY

Ce portique avait pour la circonstance, été décoré d'écussons au chiffre de la République Française, surmontés de drapeaux nationaux au milieu desquels flottaient les couleurs anglaises, hommage bien légitimement rendu aux propriétaires généreux, grâce auxquels l'école a pu être créée et si confortablement aménagée. »

.....
« A l'occasion de cette fête un superbe repas a réuni de nombreux invités au château des héritiers de COIGNY, représentés aujourd'hui par :

1^{er} Lady Louisa-Jane-Henriette-Emilie de COIGNY, et Lord John DALRYMPLE , Comte de STAIR, pair d'Angleterre, son mari ;

2^{ème} L'honorable North de COIGNY DALRYMPLE

3^{ème} Lady Georgina-Jane-Elisabeth-Fanny de Coigny et lord Sydney-William-Hebert Pierrepont, Comte de Manvers, pair d'Angleterre, son mari ;

4^{ème} L'honorable Evelyne-Henry Pierrepont.

A ce banquet dont Monsieur LE TERTRE, régisseur du domaine et directeur de l'école, a fait les honneurs avec une parfaite bonne grâce, assistaient :

Monsieur le Préfet de la Manche, le comité de direction de l'école composé d'honorables Messieurs DE SESMAISONS, REGNAULT et DUDEZERT, Conseillers Généraux, de Messieurs SAVARY et LEBARBANCHON, notables agriculteurs, et de Monsieur HOULLEVIGNE, professeur au Lycée de Coutances. En outre, à la table avaient pris place, Monsieur MARTINET, Sous-Préfet de Cherbourg, Monsieur Bouvagnet, Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Comte de PONGIBAUD, Conseiller Général, Monsieur ROZERAY, professeur départemental d'agriculture, Monsieur le Maire de COIGNY, Monsieur CHASSANT, Directeur des études et Messieurs les professeurs de l'école, Monsieur Jean, Maire de CRETTEVILLE et quelques autres invités .

Au dessert divers toasts ont été portés.

Monsieur le Conte de PONTGIBAUD a bu aux nobles descendants des ducs de Coigny.

« Monsieur le Préfet a porté lui aussi à la santé de ces mêmes hôtes qui ont si généreusement offert une large hospitalité à l'enseignement agricole. Il a bu au succès de l'école, si certains

aujourd'hui, grâce aux sacrifices du Gouvernement de la République et au concours du département, grâce aussi au personnel d'élite qui a été placé à la tête de l'institution ».

« Monsieur LE TERTRE a, en quelques mots bien sentis, remercié les divers orateurs et au nom des nobles lords, ses mandants, et au nom du personnel enseignant de l'école, de la compétence et du dévouement duquel, il peut dès à présent répondre ».

« Monsieur le Maire de Coigny a ensuite souhaité la bienvenue à Monsieur le Préfet et à tous les assistants, et s'est félicité, dans l'intérêt de ses administrés, de la bonne fortune que vaut au pays la création de l'école ».

« Après cette journée bien remplie, les assistants se sont séparés heureux de voir le département de la Manche doté d'un établissement dont il a déjà, à juste titre, droit d'être fier. »

V - Fonctionnement de l'Ecole

5-1 But de l'école

Elle est destinée à former des chefs de culture, à donner une bonne instruction professionnelle aux fils de cultivateurs, propriétaires et fermiers, aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

Elle est destinée particulièrement à l'enseignement et à l'étude de tout ce qui se rattache à l'industrie laitière.

Il est aussi probable que l'on se soit inspiré de l'expérience de la Ferme Ecole de MARTINVEST où l'on pouvait lire ceci :

Article 1 : ...cet établissement est destiné à former de bons chefs de cultures, contre maîtres ruraux, en un mot, des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture.

...
Dans le règlement de cette même Ferme Ecole, on retrouvait : « d'explications consacrées à l'exposition et au développement de la science agricole »

Ainsi, dès le milieu du XIX^e, le grand souci de l'Etat était de faire développer l'agriculture afin qu'elle puisse nourrir la nation, d'ailleurs le paragraphe 4 sur l'inauguration met bien l'accent sur cette volonté.

5-2 Régime de l'école

Les élèves peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes. Les prix (pour l'année scolaire) sont :

- la pension est de 400 F au moment de l'ouverture de l'école, il passera à 450 F en 1895 pour ne plus changer jusqu'à la fermeture,
- celui de la demi-pension est de 250 F et ne variera pas,
- l'externat est à 50 F.

Le tout exigible d'avance en 3 versements organisés et répartis de la façon suivante au moment de l'ouverture :

- trois dixièmes en entrant (fin septembre),
- trois dixièmes en janvier,
- quatre dixièmes en avril.

Plus tard, en 1905, il sera exigé quatre versements :

- 1^{er} octobre,
- 1^{er} janvier,
- 1^{er} avril,
- 1^{er} juillet.

En plus des prix indiqués, les élèves sont tenus de verser en début d'année scolaire, une somme de 20 F destinée à garantir le paiement des objets cassés, détériorés ou perdus par leur faute.

Selon Madame Desprez (fille du dernier directeur de l'Ecole), seuls les enfants de familles aisées pouvaient suivre la formation de cette école, étant donné le prix élevé des études pour l'époque.

Le prix de la pension ajouté au prix de la casse constituait un total de 470 F de l'époque. Dans ces mêmes années, pour 500 F, vous aviez une obligation au porteur à 4 % des chemins de fer Russes, les fameux emprunts Russes. Sachant ce qu'il est advenu de ces emprunts Russes, les parents qui mirent leur enfant à l'Ecole d'Agriculture de COIGNY firent un investissement très rentable.

5.3 RECRUTEMENT DES ELEVES

Ils étaient de 10 à 20 par classe selon les années. Ils venaient du département de la Manche pour la plupart, de Normandie pour quelques uns. La première promotion eut même un jeune originaire de Meurthe et Moselle (probablement un dont les parents voulaient soustraire à l'éducation prussienne de l'époque). Madame DESPREZ (fille du dernier directeur de l'Ecole) nous a relaté que son père avait eu deux élèves Corses dont les familles étaient en Vendetta, il est inutile de vous décrire la délicatesse de la situation.

Pour être admis à l'Ecole, il fallait avoir entre 14 ans au moins et 20 ans au plus, dans l'année d'admission.

Le dossier de candidature, constitué par les parents du jeune, devait comprendre :

- 1° Une demande écrite des parents (sur papier timbré) ;
- 2° Un extrait d'acte de naissance du candidat ;
- 3° Un certificat de vaccine ⁷ ;
- 4° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef d'établissement dans lequel le candidat a accompli sa dernière année d'études, ou, à défaut, par le Maire de sa dernière résidence ;
- 5° Les diplômes ou certificats d'études.

Les candidats pour lesquels une bourse est demandée, doivent joindre aux pièces indiquées ci-dessus, un extrait du rôle des contributions et une délibération du conseil municipal de la commune où réside la famille, constatant l'état des ressources et de ses charges.

Toutes les pièces énumérées ci-dessus étaient à adresser au directeur de l'Ecole trois semaines avant la date de l'examen d'admission.

Les candidats devaient subir un examen d'admission dont le programme était déposé à la préfecture de la Manche, aux sous-préfectures et aux mairies. L'examen avait lieu le jour de la rentrée, le troisième lundi de septembre, (pour l'année 1903 celui-ci avait lieu le lundi 1^o septembre, à neuf heures du matin)⁸.

L'examen d'admission a lieu devant le Comité de surveillance et de perfectionnement.

Il porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire à savoir :

- 1° Langue française (orthographe et style) ;
- 2° Arithmétique, - Système métrique ;
- 3° Histoire et géographie de la France.

Il est tenu compte aux candidats des connaissances qu'ils peuvent posséder en dessin, géométrie, sciences physiques, chimiques et naturelles qui ne sont pas exigées pour l'admission.

⁷ La vaccine est une sorte de vaccin contre la variole ; au dossier de candidature de la Ferme Ecole de Martinvast, ce certificat pouvait être remplacé par un autre attestant que le candidat avait eu la petite vérole (nom donné autrefois à la variole).

⁸ D'après « Le MORTAINAIS du 25 juillet 1903)

On peut remarquer l'esprit républicain unificateur et patriotique qui est sous jacent dans les épreuves d'admission.

Les candidats pourvus de certificats d'études primaires sont reçus de droit jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Toutefois, les candidats aux bourses, quels que soient les titres dont ils sont pourvus, doivent subir l'examen.

L'admission est prononcée par le Comité de surveillance et de perfectionnement, sous réserve de l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

5.4 BOURSES

Pour permettre l'accueil d'élèves de conditions modestes, des bourses d'études étaient attribuées. Pour en bénéficier, les familles devaient constituer un dossier complémentaire au dossier d'inscription à l'Ecole. Les candidats aux bourses devaient impérativement passer l'examen d'admission.

Les bourses attribuées provenaient pour 2400 F du budget de l'Etat, pour l'entretien à l'Ecole des élèves boursiers ; de son côté le Département attribuait, dans le même but, une somme annuelle de 4000 F.

Toujours selon l'annuaire de la MANCHE de 1886, les bourses peuvent être fractionnées ; elles sont attribuées en quantité égale chaque année, par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et Monsieur le Préfet de la Manche, chacun en ce qui le concerne, sur la proposition du Comité de surveillance de l'établissement aux jeunes gens qui ont subi, avec succès, les épreuves de l'examen d'admission, et dont les familles ont justifié de l'insuffisance de leurs ressources, pour l'entretien, total ou partiel, de leurs enfants à l'école. Elles peuvent être retirées si les titulaires viennent à démeriter.

5.5 LE TROUSSEAU DES ELEVES

Le trousseau est un élément qui a caractérisé l'Ecole et qui nous a particulièrement intéressé. Ainsi les annuaires de la Manche mentionnaient-ils ceci :

Chaque élève interne devra apporter le trousseau suivant :

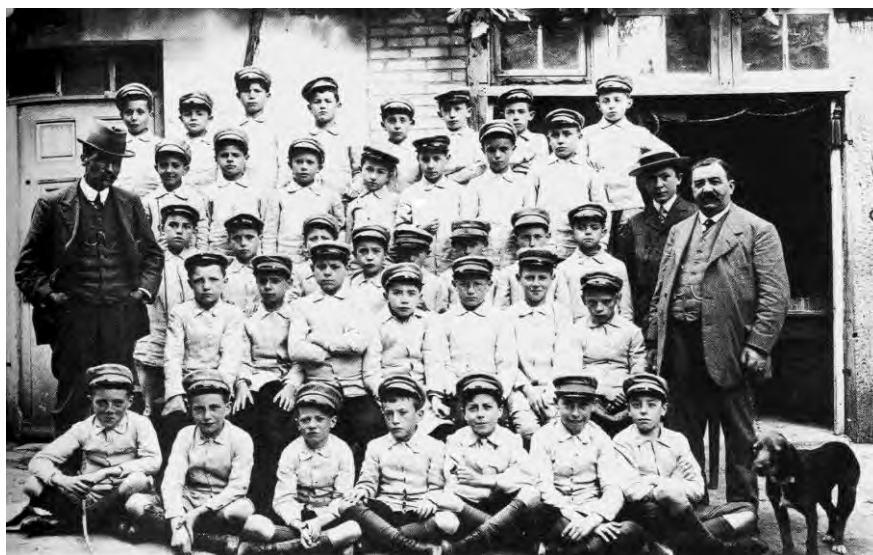
- trois paires de draps,
- trois taies d'oreillers,
- huit chemises,
- douze mouchoirs,
- six serviettes de table,
- six serviettes de toilette,
- trois caleçons,
- douze paires de bas ou chaussettes (six d'hiver et six d'été),
- deux paires de bottes ou souliers,
- deux paires de sabots et chaussons,
- ses vêtements ordinaires,
- ses objets de toilette,
- un vêtement complet d'uniforme
- un sac à linge

A propos du trousseau, il était écrit :

Tous les objets composant le trousseau doivent être en parfait état et marqués du numéro que donnera le Directeur.

Chaque interne devra verser en entrant une somme de 50 F, moyennant laquelle l'Ecole lui fournira pendant ses deux années d'études, un matelas, un traversin, un oreiller, une couverture en laine et une autre en coton.

Les externes devront aussi avoir le vêtement complet d'uniforme.



Bien qu'il ne s'agisse pas d'une classe de jeunes de l'Ecole de Coigny, on peut se faire une idée à qui ils ressemblaient en uniforme, à l'époque

Chaque élève se fournira les livres et objets nécessaires à son instruction et dont le détail est indiqué par le Directeur.

L'établissement se chargera du blanchissage et du raccommodage moyennant une somme annuelle de 20 F.

Comme vous pouvez le remarquer, l'uniforme à l'Ecole d'Agriculture de Coigny était obligatoire pour tous les élèves, il l'était aussi dans toutes les Ecoles d'Agriculture.

*« Comme beaucoup d'autres éléments, il concourait à donner **une image positive de l'enseignement agricole** ».*

« Il fallait que ces écoles fussent de véritables petits collèges où les enfants seraient traités comme des élèves et non comme des ouvriers, habillés avec uniforme comme des collégiens pour les relever aux yeux de leurs familles ».

Ces phrases tirées des annales d'histoire de l'enseignement agricole, tome 1 page 75, sont très révélatrices de ce que l'on avait relevé en 1894.

5.6 LA DISCIPLINE DE L'ECOLE

Nous avons retrouvé peu de choses sur ce sujet, si ce n'est ce qu'en a écrit l'annuaire de la Manche :

« Des règlements spéciaux déterminent l'emploi du temps, l'ordre des travaux et la discipline intérieure de l'Ecole.

Les élèves sont tenus de s'y soumettre sous peine de punitions qui y sont déterminées.

Des bulletins trimestriels constatant le travail et la conduite des élèves seront envoyés aux parents ».

Bien que les choses se soient bien déroulées dans l'ensemble, il fallait être fermes pour que deux Corses dont les familles étaient en Vendetta, puissent étudier à l'Ecole.

Il nous a été rapporté qu'il y eut quelques rares renvois de l'Ecole pour des motifs disciplinaires.

5.7. LA CONDUITE DES ETUDES : L'ENSEIGNEMENT.

Les cours ou l'année scolaire à l'école, commençaient le 3^{ème} lundi de Septembre, aussitôt après l'examen d'admission et se terminaient le dernier samedi du mois d'août.

A propos de la rentrée, Madame COUSIN fille du dernier directeur de l'école, nous a relaté que les jours de rentrée, il régnait une grande effervescence à l'école. En effet, il fallait aller chercher les familles aux gares de Carentan, de Baupte ou de Chef du Pont, les accueillir à l'école, les restaurer le midi et les reconduire à la gare pour qu'elles puissent prendre le train du retour. Tout ce travail d'accueil était dévolu à l'épouse du directeur de l'école.

Selon l'annuaire de 1886, la durée des études est de 2 ans.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique ; à cet effet, le temps des élèves est partagé de façon que la moitié de la journée soit consacrée à l'étude et l'autre moitié aux travaux pratiques (laboratoire, travaux des champs, jardinage, traitement des animaux, pratique des opérations de laiterie, ...).

L'enseignement pratique donné à l'école, est complété au moyen de visites aux meilleures exploitations du voisinage et de promenades agricoles.

Nous avons retrouvé la trace de l'ancien laboratoire comme le montre la photo ci-dessous.



Le laboratoire aujourd'hui

L'enseignement théorique comprend les matières ci-après :

- | | | |
|---|---|--|
| 1° Instruction morale et civique ; | } | Programme
de l'enseignement
primaire
et primaire supérieur. |
| 2° Langue française ; | | |
| 3° Histoire et géographie ; | | |
| 4 Arithmétique ; | | |
| 5° Géométrie, levé de plan, arpentage, nivellement et dessin linéaire ; | | |
| 6° Physique et météorologie, spécialement leurs applications à l'agriculture et à la laiterie ; | | |
| 7° Chimie appliquée à l'agriculture et technologie agricole ; industrie laitière ; | | |
| 8° Science naturelles (botanique, géologie, zoologie, maladies des plantes, entomologie, ...). | | |
| 9° Agriculture générale et cultures spéciales ; | | |
| 10° Génie rural (instruments aratoires, bâtiments ruraux, machines,...). | | |
| 11° Economie et législation rurales ; | | |
| 12° Zootechnie, extérieur et hygiène des animaux et police sanitaire ; | | |
| 13° Horticulture et arboriculture ; | | |
| 14Comptabilité agricole ; | | |
| 15° Exercices militaires. | | |

Les leçons ont une durée d'une heure et demie ; la première demi-heure est consacrée à des interrogations sur les matières de la leçon précédente.

Tous les élèves sont soumis, pendant le cours de leurs études, à des interrogations (examens particuliers) et à des épreuves pratiques.

Ils ont, en outre, à subir à la fin de chaque cours, un examen général, et à la fin de leurs études, un examen général de sortie .

Les examens particuliers portent successivement sur les diverses matières de l'enseignement. Un roulement est établi à cet effet, entre les différents cours, de manière qu'un examen particulier ait lieu chaque semaine.

Les épreuves des examens pratiques portent sur toutes les matières qui peuvent donner lieu à des épreuves de ce genre. Un roulement est établi entre les différents cours, pour qu'une épreuve pratique ait lieu tous les 15 jours.

L'examen général de sortie a lieu à la fin des études ;
Il porte sur toutes les matières de l'enseignement.

Cet examen a lieu, conformément à la loi, devant le Comité de surveillance et de Perfectionnement de l'école.

A la fin de chaque année scolaire, il est établi un classement résultant des notes obtenues par les élèves dans les diverses épreuves.

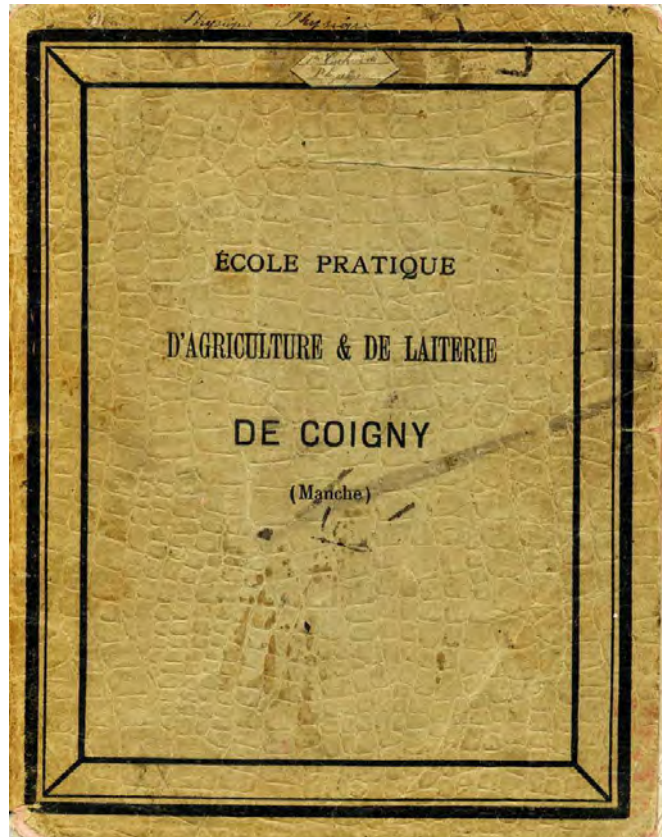
Ce classement déterminera l'ordre de passage des élèves d'une division dans une division supérieure.

Les élèves reconnus trop faibles pour passer dans une division supérieure peuvent être autorisés, sur proposition du Comité de surveillance et de Perfectionnement, à redoubler l'année d'études qu'ils viennent de finir ; mais, dans ce cas, les boursiers perdent les bourses

ou portions de bourses qui leur auraient été attribuées sur les fonds de l'Etat ou du département.

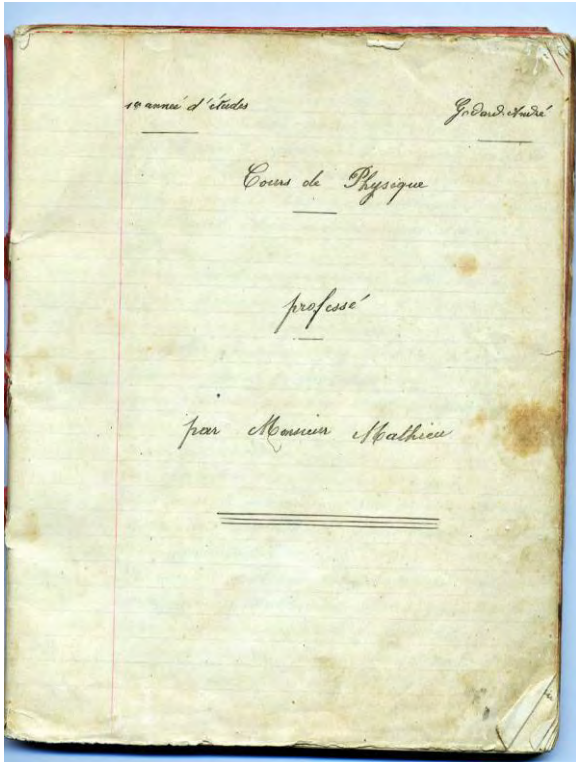
Le classement définitif de fin d'études a lieu après les opérations du Comité de surveillance et de Perfectionnement.

Il détermine l'ordre suivant lequel les élèves, qui en sont jugés dignes, reçoivent le certificat d'instruction de l'école pratique.

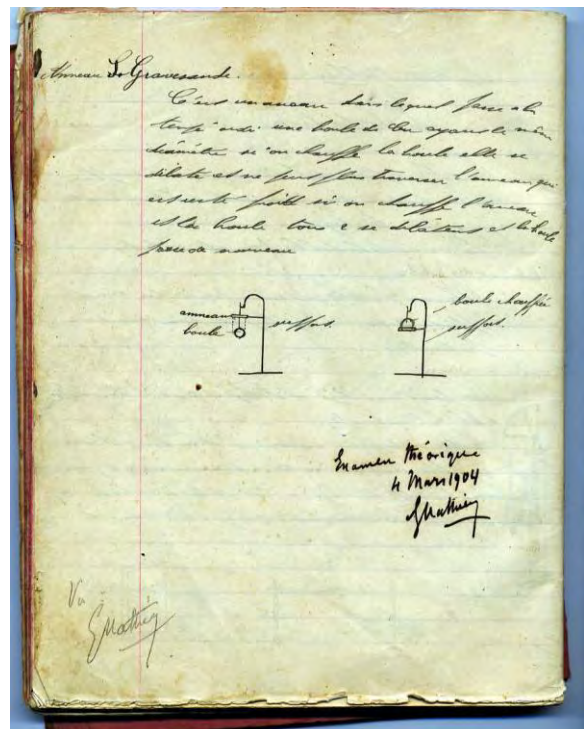


Le cahier de physique d'André GODARD, élève à Coigny en 1903-1904

Autres pages du cahier de Physique d'André GODARD



Première page du cahier



Dernière page datée du 4 mars 1904 et signée de Monsieur MATHIEU (professeur de Physique)

5.8. LA FERME DE L'ECOLE

L'Ecole d'Agriculture et de Laiterie avait 2 supports pédagogiques pratiques :

Une ferme annexée à l'école, dès 1886, qui était la ferme du Vieux Château, propriété des Lords anglais, pour une contenance de 47 hectares 32 ares 83 centiares. Selon un rapport de l'association Normande de 1895, elle fait l'objet d'un bail de neuf ans à compter de 1^{er} octobre 1890, en 1895 celui ci sera modifié et prolongé jusqu'au 29 Septembre 1902 pour les bâtiments et terres en labour, et jusqu'au 25 décembre de la même année pour les herbages et les prairies. Nous pensons que ce dit bail aurait été reconduit deux fois 9 ans après 1902.

Cette même année après des échanges avec une autre ferme qui est celle de Hottot, toujours à COIGNY, le directeur de l'époque, Monsieur ETIENBLED, a loué pour la même durée cette ferme de Hottot qui s'étend sur 36 hectares 10 ares et 36 centiares. Cette annexion portait la ferme de l'Ecole à une superficie de 83 hectares 43 ares 19 centiares dont un cinquième était en labour et le reste en herbages. Les montants annuels de fermages étaient de :

9140 francs pour la ferme du Vieux Château
3300 francs pour la ferme de Hottot

Ce même rapport de 1895 dit que les terres arables pour la plupart sont de très bonne qualité et sont bien cultivées ; on nous a rapporté que certaines parcelles humides ont été drainées avec des drains en terre cuite toujours existants.

Sur cette ferme, on y trouvait à l'époque :



Photographie en 1903 prise dans un herbage de la ferme de l'Ecole par Monsieur MATHIEU

« Une cinquantaine de bêtes à cornes, tenues presque toute l'année dans les herbages. Ce sont des animaux de pure race Cotentine, inscrits pour la plupart au Herd-book Normand. Le cheptel comprend, en outre, 3 juments, un troupeau de 25 bêtes ovines et une demie - douzaine de porcs. »

On installa également une pisciculture toujours présente en aval de laquelle se trouve un petit étang. De même il existait un jardin transformé aujourd'hui en verger et au fond duquel se trouve une glacière.



Les restes de la glacière.



La pisciculture aujourd'hui



L'étang, en dessous de la pisciculture à l'époque de l'Ecole



L'étang actuellement

Il nous est aussi rapporté, dans ce document de 1895, que les premières années de la vie de l'école, la ferme du Vieux Château était exploitée au compte des propriétaires anglais. Ainsi, toujours les écrits de l'époque :

« Le manque d'indépendance dans la direction des cultures a nui au bon fonctionnement de l'Ecole, cependant les élèves n'ont jamais manqué, et leurs études n'ont jamais souffert des difficultés qui se sont produites dans la gestion du domaine. »

A partir de 1890 le directeur de l'école aura une indépendance complète et exploitera les terres à ses risques et périls.

5.9 L'ECOLE DE LAITERIE

L'Ecole de COIGNY était aussi une école toute spéciale de laiterie, le jour de l'inauguration, elle est décrite dans les termes suivants :

« Nous avons tout visité, tout admiré, y compris la laiterie installée à ravir dans un bâtiment ancien, d'un style charmant où des machines et des appareils perfectionnés font déjà merveille, écrèment le lait, le battent et le délaissent avec une rapidité et une perfection rares » .

En 1895 l'Association Normande la décrit en ces termes :

« L'Ecole Pratique d'Agriculture de la Manche, dépendant de l'Etat et du département de la Manche et installée à COIGNY, au centre des meilleurs herbages de la Normandie, en pleine contrée d'Isigny, a pour spécialité la fabrication du beurre résultant de ses vaches laitières, toutes de race Cotentine... »



École d'agriculture de Coigny.
— Baratte immobile; des ailes situées à l'intérieur reçoivent le mouvement d'une turbine. A gauche, un élève met en train l'écumeuse danoise, pour séparer en quelques instants le lait de la crème. Au fond, le beurre est pesé et emballé.

« Le travail de laiterie est exclusivement exécuté par les élèves de l'école , sous la surveillance et la direction du professeur d'industrie laitière ».

« La fabrication du beurre se fait au moyen des appareils les plus récents et les plus perfectionnés. Il est inutile d'ajouter que les soins les plus minutieux de propreté sont apportés dans les différentes manipulations et que la main de l'homme ne touche jamais le beurre ».

« Ce dernier s'expédie en boîte à partir de 1 kilo jusqu'à 2 kilos 500... ». On nous a d'ailleurs montré des feuilles de papier à beurre qui témoigne de cette activité.



Les activités de laiterie étaient installées dans le château que de nombreuses personnes appelaient le *petit musée* en raison du nombre important de machines inconnues pour l'époque. En effet, dans la pièce qui servait de laiterie, nous avons retrouvé la liste suivante des machines :

- Une turbine et une machine vapeur de 4 chevaux, d'autres personnes nous ont affirmé que la force motrice nécessaire au fonctionnement des machines provenait d'une turbine activée par une chute d'eau, située à quelques mètres du bâtiment.

- Une écrémeuse Alpha Laval à bras ;
- Une petite baratte de 5 litres
- Une écrémeuse Lowcel GM,
- Un réfrigérant Lawrence,
- Une baratte Danoise de 60 l.
- Une délaiteuse centrifugeuse,

Un malaxeur rotatif

5.10. PERSONNEL

Le personnel de l'école était réparti comme il suit :

- 1 directeur exploitant le domaine et chargé de l'économat,
- 1 professeur sous-directeur, chargé du service de l'enseignement et de la discipline, enseigne la physique, la chimie, le technologie et l'industrie laitière,
- 1 professeur chargé de l'enseignement de l'agriculture, de l'horticulture, du génie rural, de l'économie et de la législation rurale,
- 1 professeur de sciences naturelles, zoologie et zootechnie,
- 1 instituteur-maître-surveillant, chargé de l'enseignement primaire et supérieur, enseigne la comptabilité et remplit les fonctions de comptable de l'école,
- 1 vétérinaire chargé de l'enseignement de l'extérieur et de l'hygiène des animaux et de la police sanitaire,
- 1 chef de pratique agricole et d'industrie laitière,
- 1 jardinier chef de pratique horticole,
- 1 instructeur militaire.

La présence d'un instructeur militaire est tout à fait significative de l'esprit de reconquête qui était enseigné dans tous les établissements scolaires à cette époque.

Les exercices militaires avaient lieu le dimanche matin.

Les annuaires de la Manche de 1890 à 1922 nous ont permis de retrouver la liste nominative (ci-dessous) des enseignants qui se sont succédés à l'Ecole Pratique d'Agriculture et de Laiterie de Coigny :

- *Sous-Directeurs* : Messieurs CHASSAN, PINON ;
 - *Physique - Chimie* : Messieurs CHAMPSEIX, SOUCHOIX, GONTIER, MATHIEU, VINCENT ;
 - *Sciences Naturelles* : Messieurs ZIPOY, MERY, GALLERY, CABANE ;
 - *Anglais* : Monsieur RIVOIROU ;
 - *Enseignement Primaire et Primaire Supérieur* : Messieurs NICOLLE, BONNEFONT, GUERIN ;
 - *Enseignement de l'extérieur, de l'hygiène des animaux et de la pratique sanitaire* : Monsieur BERNARD (Vétérinaire) ;
 - *Chefs de pratique agricole et d'industrie laitière* : Messieurs CRINON, ETIEMBLED (Fils), GODARD, PASQUIER ;
 - *Jardiniers chefs de pratique horticole* : Messieurs GOUVENOU, DECAUX, LEGER, BAZINET, GUILLONNEAU, RAIMBAULT ;
- Instructeurs militaires* : Messieurs LITHARD, ROQUES (ancien sergent d'infanterie) ;
- *Médecins attachés à l'Ecole* : Docteurs HAMEL, CALLIGARI..

A ces enseignants cités ci-dessus, il convient d'ajouter le personnel de services, employés de l'exploitation et de la laiterie ainsi que les employées de l'Ecole, les cartes d'alimentation de 1918 font état d'un effectif de 11 personnes.

Il faut aussi mentionner la présence de stagiaires à l'Ecole. Il s'agissait de jeunes gens dont les parents ne pouvaient payer les études, qui venaient travailler bénévolement sur l'exploitation de l'Ecole, apprenant ainsi un savoir faire pratique agricole.

Henri JOUHAUX, a été un des derniers stagiaires, entré en 1914, après la fermeture de l'Ecole, il restera au service de Monsieur NOËL.



Henri JOUHAUX (à gauche) en compagnie de son frère

Dans l'histoire de l'Ecole d'Agriculture de COIGNY, le décès d'un d'enseignant, Monsieur NICOLLE, mort en Juillet 1892 à l'âge de 30 ans à l'issue d'une longue et douloureuse maladie fit beaucoup de bruit pour l'époque. Il était conseiller municipal de COIGNY où il y est enterré civilement. Son éloge funèbre est prononcé par Maître DUPEROUZEL du barreau de Coutances et aussi grand maître de la loge maçonnique de cette ville.

Cet événement va déclencher un scandale, de la part de l'Evêché de Coutances, relaté dans le *Courrier de la Manche* de ce même mois de Juillet 1892, révélant que l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie de COIGNY était une pépinière de Francs-Maçons. Ceci se trouve confirmé par des recherches entreprises en 1992 par un Saint Lois qui relève les noms de 4 personnes appartenant à la loge de Coutances, outre le nom de Monsieur NICOLLE figure aussi celui de Monsieur CHASSAN, sous-directeur.

L'Evêché de Coutances concluait son article de la façon suivante :

« Aucune famille chrétienne ne peut désormais envoyer son fils à l'école de COIGNY, sous peine d'apostasie. Le clergé aussi est averti et fera son devoir ».

Aussi curieuse que cette anecdote puisse paraître en 1892, 18 ans plus tard, en pleine période anti-cléricale, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est à COIGNY, au château de FRANQUETOT, propriété de Lady BEAUCHAMPS, anglicane de confession, descendante des derniers Ducs de COIGNY, que trouvèrent refuge, pour une dizaine d'années, les séminaristes de Coutances.



Château de Franquetot à COIGNY

5.11 COMITE DE SURVEILLANCE

Un comité de surveillance et de perfectionnement a été institué et mis en place dès le début de l'école, il était composé :

- 1 Inspecteur général de l'enseignement agricole qui préside le comité.
- 3 Membres du Conseil Général de la Manche.
- 1 Professeur de sciences attaché à un établissement d'instruction publique.
- 2 Membres choisis parmi les notabilités agricoles du département choisi par le ministère de l'agriculture.

En 1886, ce comité était formé des personnes suivantes :

Monsieur l' Inspecteur Général de l'enseignement agricole, attaché à la région, président du comité, Monsieur REGNAULT; Messieurs De SESMAISONS, PIGNARD DUDEZERT, membres du Conseil Général de la MANCHE ; Monsieur HOULLEVIGNE, Professeur de Sciences au lycée de Coutances, secrétaire ;Monsieur SAVARY, agriculteur à MONTPINCHON ; Monsieur LEBARBANCHON, agriculteur à SOTTEVAST.

Ce comité de surveillance était chargé de suivre le bon déroulement de l'enseignement, de veiller au respect des programmes, il devait aussi superviser, contrôler le bon déroulement des examens qui avaient lieu à l'Ecole.

A propos des inspecteurs, Madame COUSIN, (fille du dernier directeur de l'Ecole), nous rapporte :

- « Les inspecteurs venaient pour plusieurs jours aux moments des examens de sortie et concours d'admission ; ils étaient hébergés durant leur séjour chez le directeur ».
- «Il y avait comme aujourd'hui des visites inattendues de ces inspecteurs qui annonçaient leur arrivée la veille, par télégramme, demandant qu'on vienne les chercher à la gare de Carentan à l'arrivée du train ». Madame Cousin nous disait qu'en pareille circonstance, il y avait beaucoup d'effervescence à l'Ecole...

5.12. LE DEVENIR DES ELEVES

A propos du devenir des élèves, l'association Normande en 1895 nous a rapporté les résultats suivants :

« Depuis sa création, 82 élèves y sont admis 44 en sont sortis diplômés »

On y relate que quelques uns ont été placés par les soins du Directeur en qualité de commis de fermes, chef de laiterie ou de vacherie ; trois ont été admis aux jardins du Muséum de Paris, deux se préparent à l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles.

Quelques uns ont été admis aux Ecoles Nationales d'Agriculture, où ils figurent parmi les plus brillants élèves.

Les recherches entreprises pour vérifier le devenir de ces anciens élèves, auprès des établissements cités ci-dessus et auprès des archives des départements concernées sont restées infructueuses à ce jour.

Cette possibilité d'accès à l'enseignement supérieur avait été prévue par le biais de volontariat, ainsi dès 1886 on retrouvait ceci :

« Le certificat d'Instruction de l'Ecole Pratique d'Agriculture et de Laiterie de COIGNY donne droit, sans autre épreuve, au bénéfice du volontariat d'un concours pour les bourses instituées dans les Ecoles Nationales d'Agriculture, en faveur des meilleurs élèves des Ecoles Pratiques. »

En fait, ce volontariat était une année passée au sein de l'Ecole d'Agriculture qui permettait la préparation à l'entrée au concours des Ecoles Nationales d'Agriculture.

Nous savons peu de choses des anciens élèves et élèves aussi, à ce jour, nous pouvons en citer seulement 3 noms :

- André GODARD, dont on a retrouvé le cahier de physique de 1903.
- Un dénommé BRAILLON, photographié en 1903, par Monsieur MATHIEU (professeur de physique).



Photo de Monsieur BRAILLON élève de l'Ecole de COIGNY

- Jean SEGUIN, né en 1893, mort en 1954, d'un père provençal et d'une mère normande, il est recueilli très tôt par ses grands parents, des MAUFRAS et des TURGOT, dans l'Avranchin à la mort de sa mère.

Il sera archiviste secrétaire de la société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, lauréat de l'Académie Française.

Il écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels :

- « *Saints Guérisseurs, Saints Imaginaires et Dévotions populaires* » (1927),
- « *Vieux Mangers, Vieux Parlers Bas – Normands* » 1938,
- « *Comment naît, vit et meurt un Bas- Normand* » 1937.

Son fils , Jean Pierre SEGUIN, écrira de lui :

« Sa jeunesse fut très libre et heureuse, tôt dégagée des contraintes scolaires, celles-ci ne s'appliquant guère à l'Ecole d'Agriculture de Coigny, dans le Cotentin, où il voulut être. Il y gagna de quoi aimer davantage, en apprenant à les mieux connaître, la nature et le monde paysan bas - normands demeurés presque tels encore qu'aux siècles passés ».

Jean SEGUIN

ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE COIGNY
ARCHIVISTE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

**comment
naît, vit
et meurt
un bas-normand**

Avec illustrations
de Ch. Rocher de Gérégné

En dépôt : Librairie R. CLAVREUIL
37, Rue St-André-des-Arts, Paris

1° Page du livre de Jean SEGUIN (ancien élève de l'Ecole d'Agriculture de COIGNY)

5.13.AUTRES ASPECTS SUR LA VIE DE L'ECOLE :

L'école a toujours été durant son existence un modèle de genre dans de nombreux domaines, ainsi, ses équipements faisaient envie à toute la contrée.

- L'eau indispensable, incontournable pour l'Ecole de Laiterie arrivait à l'école là où il fallait par déclivité.
- Une glacière existait au fond du jardin, à l'abri des rayons chauds du soleil, et était entretenue tout au long de l'année,



La glacière dans son état actuel

- Dès l'ouverture de l'école, celle-ci sera éclairée au gaz acétylène grâce à un réseau de tuyaux qui distribuait le gaz éclairant dans toutes les pièces ; le lait de chaux issu de cette production d'acétylène était utilisé pour blanchir probablement les murs des étables et d'autres pièces.
-
- Le téléphone arrivera à l'école en 1919.

Par ailleurs, l'école jouait un rôle d'animation sur la commune, Madame COUSIN nous a rapporté que le 14 Juillet était fêté avec beaucoup d'éclats. Pour la circonstance, l'école était illuminée, on y tirait un feu d'artifices que tout le village de COIGNY était convié à la fête et au feu d'artifices.

Des témoignages venant d'horizons divers nous rapportent que l'école a eu une influence bénéfique dans la commune, les directeurs allant même jusqu'à aider les personnes dans le besoin qui faisaient appel à ses services.

Le facteur aussi aimait apporter le courrier à l'Ecole car il avait un repas qui l'attendait chaque jour.

5.14. L'ECOLE VUE DE L'EXTERIEUR

Nous avons eu peu d'éléments sur le jugement que l'on pouvait porter sur l'Ecole de par l'extérieur, les seuls sont ceux de :

- L'Association Normande qui en 1895, relatait un peu le devenir des anciens élèves.

- Ardouin DUMAZET dans son livre « Voyages en France » 1896, écrivait ceci :

« L'établissement est plutôt modeste pour ce riche département, mais les agriculteurs du Cotentin, enrichis par l'élevage, éprouvent peu le besoin de modifier leurs procédés, ils auraient cependant beaucoup à apprendre pour tirer tout parti de leur sol et obtenir en lait et beurre tout le rendement qu'ils pourraient espérer »

VI - LES DIRECTEURS DE L'ECOLE

Durant l'existence de l'Ecole, il y eu 3 directeurs:

- **Monsieur LE TERTRE** fut le premier directeur de l'école de 1886 à 1890, il était le gérant du domaine avant l'installation de l'école, il dirigea les travaux de transformation et d'aménagement des bâtiments pour servir l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie. A l'ouverture on ne tarissait pas d'éloge à son sujet mais le fait qu'il était dépendant des Lords Anglais aux débuts de l'Ecole ne lui permit pas d'avoir toute la liberté nécessaire pour la gestion du domaine. Il fera l'objet de vues critiques et devra probablement laisser sa place.

- **Monsieur ETIENBLED**, deuxième directeur de 1890 à 1902, était ancien élève de l'école de Grignon. En 1895, l'Association Normande écrivait ceci sur son sujet :

« ... actif, intelligent et avisé, a eu le grand mérite de faire cesser abus et de remettre sur pied un établissement qui périssait. »

« Le directeur est digne des encouragements qui lui ont été donnés ; il en mérite de nouveaux pour pouvoir continuer à marcher dans une voie d'amélioration et de progrès, ... il a apporté dans la marche de la culture et la tenue de l'Ecole de très heureuses modifications. »

Vis à vis de la ferme :

« **Monsieur ETIENBLED** a une indépendance complète, il est fermier des propriétaires et exporte à ses risques et périls. » Ce dernier point figurait dans le règlement de toutes les Fermes - Ecoles qui ont été créées au XIXème siècle.

François NOEL, troisième et dernier directeur de l'école de 1902 à 1920. Il est celui dont on a retrouvé le plus d'éléments car deux de ses filles vivent encore et nous ont communiqués de nombreux éléments sur leur père et sur l'Ecole.



Portrait de François NOËL

Il est né à Réville du manoir du Houguet en 1870, il est le descendant de cette famille qui avec quelques autres ont sélectionné patiemment, méticuleusement la race normande pour l'amener à ce qu'elle est aujourd'hui. En 1890, alors qu'il avait 20 ans, il perd son père, prénommé François lui aussi. Plus tard juste après son mariage, il vient s'installer sur une ferme à Saint Hilaire Petite Ville près de Carentan.



Lieu où est né François NOËL

Jean SARAZIN dans son livre sur l'histoire de la race normande écrit ceci de François NOEL :

« Sa carrière, quoique différente de celle de ses frères Casimir et Octave, fut extrêmement active, et tout aussi brillante. Tout en pratiquant la sélection génétique, comme ses frères, il appartenait plutôt à cette pittoresque génération d'éleveurs du Nord de la Manche, qui furent avant tout, des « *dénicheurs de talents* », dirait-on aujourd'hui, et des commerçants de génie. C'étaient de très grands connaisseurs, qui avaient le don, et de discerner chez un animal jeune, ou maigre, ses qualités innées et latentes, et de mettre pleinement en valeur ces qualités dont ils savaient obtenir le total épanouissement, et, enfin l'animal étant à point, de savoir le vendre au plus haut cours, après en avoir tiré le maximum, dans quelques concours.

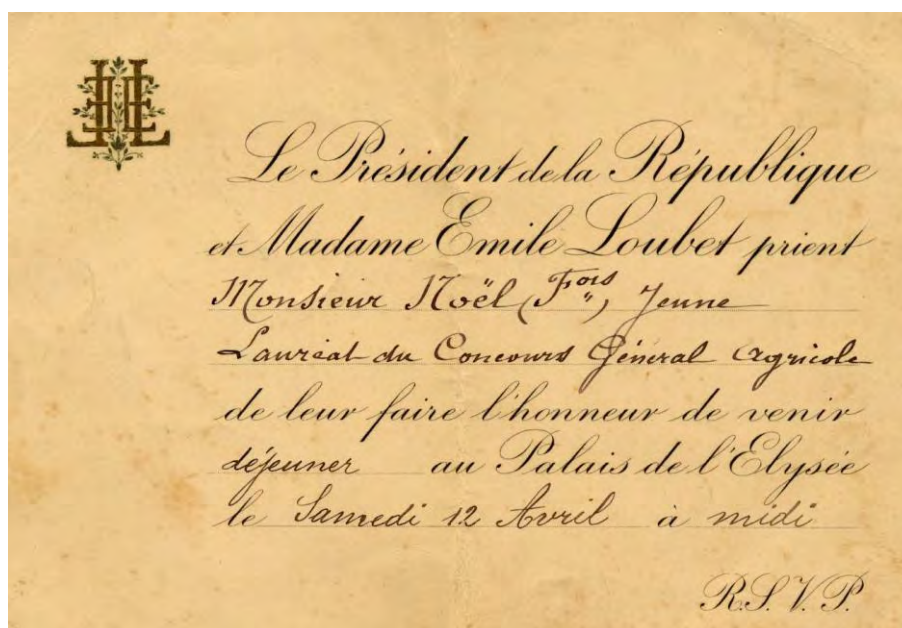
Le nombre d'animaux qui passa, ainsi, entre les mains de François NOEL, de Coigny, est absolument inouï. Parmi les taureaux, citons *Vainqueur* (avant 1914), *Mon Prince*, champion à Evreux en 1927, et surtout *Mérovée*, champion à Paris en 1936 , tous inscrits à titre initial, *Mérovée* était en quelque sorte, le couronnement de la carrière de F. NOEL en la matière. Mais à côté de cette sorte de spécialité, F. NOEL entretenait un élevage sélectionné sur les origines, qui révéla des animaux d'incontestable valeur citons dans les taureaux : *Vainqueur II*, 2^{ème} prix au Concours spécial de Saint-Lô, en 1910, son fils *Juvénal*, 1^{er} prix à Paris en 1912, *Gondolier*, par *Calembour*, 1^{er} prix à Paris en 1924, et parmi ses découvertes de génie : *Vainqueur*, 1^{er} prix à Paris en 1926, par *Maçon*, né chez Octave NOEL, *Voltigeur*, par *Beauregard*, 1^{er} prix à Rouen, 1928, né chez M. GUERARD à Saint-Pierre-Eglise. *Rigolo*, par *Cri*, 1^{er} prix à Paris, 1933, né chez M. JOURDAIN, à Gatteville, etc...

Jovial, bon vivant, haut en couleur, François NOEL constituait une personnalité attachante qui domina les Concours de Normandie, car c'était un compétiteur assidu et acharné pendant près d'un demi-siècle. »

Les nombreuses médailles qu'il avait gagnées vont tapisser la façade de la tour centrale de son Ecole d'Agriculture de COIGNY, comme le montre **la photo ci - dessous**.



Il sera tellement remarqué dans les concours de Paris qu'un jour d'Avril 1906, il sera invité à déjeuner à l'Elysée par Monsieur le Président de la République Emile LOUBET.



Invitation du Président de la République en date du 12 avril 1906

En même temps qu'il était directeur de l'Ecole d'Agriculteur, il sera Conseiller Général du canton de LA HAYE DU PUIITS de 1911 à 1919 n'hésitant pas au cours de sa carrière à rendre service aux autres.

Il sera fait :

- Chevalier du Mérite Agricole en 1902
- Officier du Mérite Agricole en 1909
- Commandeur du Mérite Agricole en 1922
- Chevalier de la Légion d'Honneur en 1927

On nous a communiqué la lettre de nomination de Monsieur NOEL comme directeur, celle de revalorisation de sa fonction et celles mettant fin à ses fonctions, consacrant ainsi la fermeture de l'Ecole.

Après la fermeture de l'école, il restera sur la ferme du Vieux Château, continuant, avec ses fidèles employés qu'il estimait beaucoup, de présenter ses animaux dans les concours régionaux et nationaux. Il ira présenter ses animaux en Espagne, à Madrid, au Brésil et dans les autres pays d'Amérique Latine pour présenter et vendre ses animaux.



Chapeau à la main, François NOËL présente ses vaches au Roi Alphonse XIII d'Espagne en 1931

Il décède en 1936, son épouse en 1976, tous les 2 reposent dans le cimetière de Coigny.

Sa deuxième fille a bien voulu nous prêter les diverses lettres venant du Ministère de l'Agriculture qui se trouvent aux pages suivantes :

- Celle qui le nomme Directeur de l'Ecole
- Une qui revalorise son traitement, c'est ainsi qu'on a pu constater que le Traitement annuel du Directeur était de 3000 F en 1902 et qu'il passera à 10 000 F au moment de la fermeture de l'Ecole.
- D'autres concernant la fermeture de l'Ecole d'Agriculture et de la Laiterie.

690
Ministère
de
l'Agriculture.

Republique Française.

Paris, le

Direction
de
l'Agriculture.

1^{er} Bureau.

Enseignement agricole.

Ecole pratique
d'agriculture
de Coigny,
(Manche).

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que,
par arrêté de ce jour, je vous ai nommé Directeur
de 3^e classe, de l'Ecole pratique d'agriculture
de Coigny (Manche), en remplacement de
M. Stieubled Charles.

Vous recevrez, à ce titre, un traitement annuel de
trois mille francs (3.000^{fr}),
qui sera soumis aux retenues prescrites par la loi du
9 Juin 1853 sur les pensions civiles et qui courra à da-
tir du 1^{er} Mars 1900.

Je vous prie à vous mettre sans retard à la dis-
position du Directeur de cet établissement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture,

Monsieur Noël François, agriculteur à St-Vaast-la-Hougue (Manche).

286. - 12. - 1900.

Lettre nommant François NOËL directeur de l'Ecole d'Agriculture de COIGNY

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture.

Bureau.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le

1920

78, rue de Varenne (7^e).

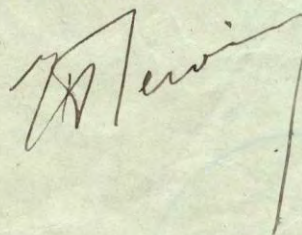
Extrait de l'arrêté du 4 août 1920 pris en exécution
de l'article 16 du décret du 6 Juillet 1920, fixant les
traitements et salaires du personnel de l'enseignement
et des Services agricoles:

Le traitement de M. Noël François
Directeur de l'école d'Ag. de Cognac (Marais)
est relevé de 4000 (4^e classe) à 10.000 fr.
(3^e classe nouvelle), à compter du 1er Juillet 1919.

Chapitre 23 - Traitement du personnel des Ecoles d'agri-
culture, Fermes-Ecoles, Etablissements divers.

Pour copie conforme,

Le Chef du 1^{er} Bureau



MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture

Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le

192

73 rue de Varenne (7^e).

Extrait de l'arrêté du 4 Août 1920 pris en exécution de l'article 16 du décret du 6 Juillet 1920, fixant les traitements et salaires du personnel de l'Enseignement et des Services agricoles:

Le traitement de M. Noël François
Maître de l'École d'Agriculture de Coigny / Manche
est relevé de 4.000 (4^e classe) à 10.000 f^{rs}
(^{3^e} classe nouvelle) à compter du 1^{er} Juillet 1919.

Chapitre 23 - Traitement du personnel des Ecoles d'agriculture, Fermes-Ecoles, Etablissements divers.

Com extrait conforme,

Le Chef du 1^{er} Bureau

[Signature]

14935

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Direction
de l'Agriculture.

Paris, le 12 OCT 1920

78, rue de Varenne (7^e).

1er Bureau.

N° 14935, A/I
-:-

LE SOUS-SECRETARE D'ETAT à L'AGRICULTURE

à Monsieur le DIRECTEUR de l'Ecole d'Agric-
culture de COIGNY (Manche).

Le bail qui vous lie à la famille de COIGNY pour
l'exploitation de ce domaine expirant le 1er Octobre courant,
l'école d'agriculture doit être supprimée à cette date.

En conséquence, je vous prie de me faire connaître
d'urgence si vous désirez être admis à faire valoir vos droits
à une pension de retraite par suppression d'emploi ou si vous
préférez, au contraire, rester dans les cadres du personnel de
l'enseignement agricole, auquel ~~vous~~ vous serez pourvu d'un
nouvel emploi à brève échéance.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat
et par délégation
Le Directeur de l'Agriculture,

752-445-1919. [9780]

Lettre informant François NOËL du non renouvellement du bail

4617

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

Direction
de l'Agriculture.

1er Bureau.

N° 161 A/1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

3 NOV 1920

Paris, le

78, rue de Varenne (7^e)

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'AGRICULTURE.

A Monsieur NOËL, Directeur de l'école
pratique d'Agriculture de COIGNY(Manche).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté de ce jour, j'ai prononcé la suppression de l'école d'Agriculture de COIGNY, à dater du 1er octobre 1920.

En conséquence, et conformément à votre demande, je vous ai admis à faire valoir vos droits à une pension de retraite, par suppression d'emploi, à compter de la même date.

Au moment où vous quittez mon Administration, je tiens à vous remercier pour le zèle et le dévouement dont vous n'avez cessé de faire preuve dans les fonctions qui vous étaient confiées.

Vous voudrez bien m'adresser au plus tôt les pièces dont l'énumération est indiquée dans la notice, ci-jointe.

H. Guenep

723-445-1919. (9780)

Lettre notifiant la fermeture de l'Ecole à François NOËL

NOËL François

ÉLEVEUR

Commandeur du Mérite Agricole

à COIGNY, par Prétot (Manche)

Ferme du Vieux-Château (Ex-Ecole d'Agriculture)

**Lauréat de 30 Prix d'Ensemble et Championnats
et de plus de 300 Médailles**

1^{er} Prix de Spécialités pour Elevage de Bovins

(Concours de Prime d'Honneur en 1904-1905 et en 1920-1921)

1^{er} Prix (Fondation Baron Gérard)

Attribué au plus beau lot de Bovins inscrits au Herd-Book
Normand 1922

La ferme du Vieux-Château entretient un troupeau de 200 bovins. Quarante laitières soigneusement choisies y sont annuellement en état de lactation et fournissent un élevage des plus réputés, en veaux mâles et femelles, ce qui permet en tous temps la vente de nombreux Reproducteurs de Race pure Normande chaque année, à la dite ferme, qui est située à deux kilomètres de la gare de Baupré (Ligne de Carentan-Carteret) et à douze kilomètres de Carentan, Sainte-Mère-Eglise et La Haye-du-Puits.

**UNE TRENTAINE DE CHEVAUX
complètent l'élevage de la ferme du Vieux-Château**

Les Poulinières de demi-sang et de race trotteuse
sont primées en Primes d'honneur et en Premiers Prix
dans tous les Concours annuels de la Région.

Extraits du catalogue départemental de l'élevage 1924

Spécimens de l'élevage de la ferme du Vieux-Château à Coigny
à M. François NOEL

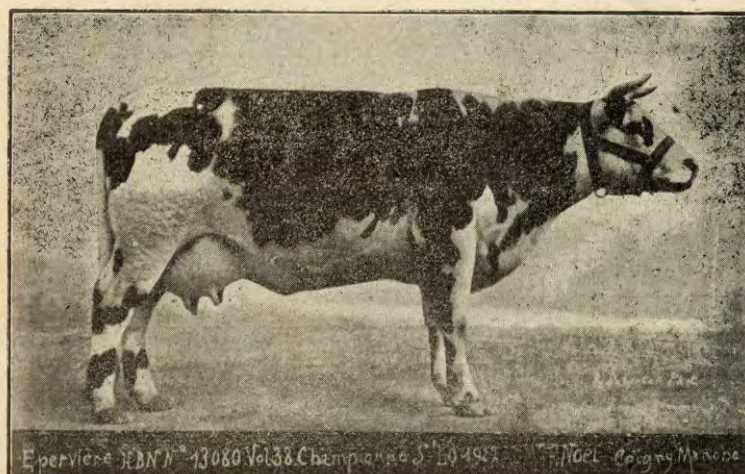


GONDOLIER

Inscrit au Herd-Book Normand

1^{er} Prix aux Concours d'Evreux et Saint-Lo 1922

2^e Prix aux Concours de Dieppe et Paris 1923



ÉPERVIÈRE

Inscrite au Herd-Book Normand

Championne au Concours de Saint-Lo 1922

VII. Fermeture de l'Ecole

Avec la première guerre mondiale, l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie a dû interrompre son fonctionnement au cours de l'année 1914 – 1915. Les élèves durent regagner l'exploitation de leurs parents pour remplacer le frère ou le père parti à la guerre, les enseignants furent aussi mobilisés.

Pendant cette période de guerre, l'Ecole accueillera des réfugiés Belges et Polonais que les opérations militaires ont chassé de chez eux. Deux d'entre eux vont participer à la vie du domaine, Nicolaj OKRES deviendra « le grand valet de la ferme » et Hawrylo SWISTELNICKI restera sur l'exploitation comme simple domestique agricole.

La guerre finie, l'Ecole ne reprit pas son fonctionnement, la preuve nous est apportée par les cartes d'alimentation distribuées à la fin de la guerre (1918 – 1919), retrouvées dans les archives de la commune de COIGNY. Elles ne font pas état de jeunes scolarisés et d'enseignants de l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie. Les seules cartes retrouvées concernent la famille NOËL et onze membres du personnel. Pour cette même période, il y avait des séminaristes et des professeurs de théologie au Château de FRANQUETOT.

En 1920, comme le fonctionnement de l'Ecole n'avait pas repris, que le bail avec les descendants des Lords ANGLAIS arrivait à son terme et qu'on ne voulait peut-être pas se risquer pour une autre période de neuf ans, par arrêté daté du 1^o Octobre de cette même année, Monsieur QUEUILLE, (Sous Secrétaire d'Etat à l'Agriculture) ferma définitivement l'Ecole d'Agriculture et Laiterie de COIGNY. L'ensemble du domaine fut mis en vente, le Comte de BONVOULOIR acquit la ferme et l'Ecole de Laiterie au nez et à la barbe du directeur.

Il est aussi probable que les propriétaires aient pu mettre leur domaine en vente, dès la fin la guerre, au lieu de renouveler le bail ce qui pourrait être la raison profonde de la fermeture de l'Ecole.

Le directeur, François NOËL, restera sur la ferme, jusqu'à sa mort, il fera les concours de la race normande avec un jeune, Henri JOUAUX, qu'il avait engagé quelques années plus tôt comme stagiaire.

En 1937, les bâtiments de l'Ecole d'Agriculture et les terres, deviennent la propriété de la famille DORLEANS dont un descendant, Félix DORLEANS entretient et restaure l'ensemble des terres et des bâtiments.



L'Ecole de Laiterie, connue sous le nom de Petit Musée, deviendra une fromagerie dont le propriétaire Monsieur SAUGET, fabriquera des camemberts sous ce nom, jusqu'aux années 1950, date à laquelle elle disparut pour cause de faillite. En 1971, le bâtiment est racheté par Monsieur et Madame IONCKEERE qui le restaure et lui donne son aspect actuel, aujourd'hui, Madame IONCKEERE s'est orientée vers le tourisme et propose des chambres d'hôtes dans ce qu'on appelle le château.



L'ancienne Ecole de laiterie aujourd'hui

Quelques années plus tard, en 1923, alors que les tensions anticléricales se sont apaisées dans le département, les séminaristes et les professeurs quittent le Château de FRANQUETOT pour rejoindre leur demeure initiale de Coutances. Ce fait marquera la fin de l'aventure intellectuelle et scientifique qui aura marqué la commune de COIGNY durant plus de 35 ans.

Cartes et Souches de cartes d'alimentation de la Famille NOËL retrouvées dans les archives de la Mairie de COIGNY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
& DU RAVITAILLEMENT

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION

Département d *Manche*
Commune d *Coigny*

Nom *Noël*
Prénoms *François*
Profession *cult.*
Sexe *m.* Age *48*
Né le *28 sep. 1870*
à *Beville (Manche)*
Adresse *École d'Égr^{re}*
Délivrée le *29 mai 1918*

Signature : _____
CACHET DE LA MAIRIE

N° *49*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU RAVITAILLEMENT

Département *Manche*
Commune *Coigny*

Souche de la Carte Individuelle d'Alimentation (1)

Nom du titulaire *Noël*
Prénoms *François*
Adresse *École d'Égr^{re}*
Profession *cult.*
Sexe *m.* Age *48 ans*
Carte délivrée le *1^{er} mai 1918*
Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° *111* *f. Bellamy*

Catégorie **T**

(1) A conserver par la Mairie

Co-par suivant le pointillé. Remettre au consommateur la partie de droite à partir du pointillé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU RAVITAILLEMENT

Département *Manche*
Commune *Coigny*

Souche de la Carte Individuelle d'Alimentation (1)

Nom du titulaire *Noël*
Prénoms *Élix*
Adresse *École d'Égr^{re}*
Profession *cult.*
Sexe *m.* Age *17 ans*
Carte délivrée le *1^{er} mai 1918*
Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° *113* *f. Bellamy*

Catégorie **T**

(1) A conserver par la Mairie

Co-par suivant le pointillé. Remettre au consommateur la partie de droite à partir du pointillé.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
& DU RAVITAILLEMENT

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION

Département d *Manche*
Commune d *Coigny*

Nom *Noël*
Prénoms *Clair*
Profession _____
Sexe *f.* Age *14*
Née le *27 Oct. 1904*
à *Coigny (Manche)*
Adresse *École d'Égr^{re}*
Délivrée le *29 mai 1918*

Signature : _____
CACHET DE LA MAIRIE

N° _____

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 ET DU RAVITAILLEMENT

Département *Manche*
 Commune *Coigny*

**Souche de la Carte Individuelle
 d'Alimentation (1)**

Nom du titulaire *Smitelnicki*
 Prénoms *Hassnylo*
 Adresse *Ecole d'Agre*
 Profession *domest.*

Sexe *m.* Age *38 ans*
 Carte délivrée le *1^{er} mai 1918*
 Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° *118* *f. Bellamy*

Catégorie
T

(1) A conserver par la Mairie

Co-per suivant le pointillé. Remettre au consommateur la partie de droite à partir du pointillé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 ET DU RAVITAILLEMENT

Département *Manche*
 Commune *Coigny*

**Souche de la Carte Individuelle
 d'Alimentation (1)**

Nom du titulaire *Okres*
 Prénoms *Nikolaj*
 Adresse *Ecole d'Agre*
 Profession *domest.*

Sexe *m.* Age *27 ans*
 Carte délivrée le *1^{er} mai 1918*
 Le Titulaire (ou le Chef de famille)

N° *119* *f. Bellamy*

Catégorie
T

(1) A conserver par la Mairie

Co-per suivant le pointillé. Remettre au consommateur la partie de droite à partir du pointillé.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 & DU RAVITAILLEMENT

**MODE D'UTILISATION
 DE LA
 CARTE D'ALIMENTATION**

La Carte se compose d'une couverture et d'un encartage dit *feuille de coupons*, qui comporte, pour chaque mois, dix coupons numérotés de 1 à 10. Chacun de ces coupons correspond à une denrée déterminée pour la consommation de six mois, à l'expiration desquels la *feuille de coupons* est remplacée par les soins des Municipalités, contre remise du **COUPON D'ECHANGE**, par une *feuille* valable pour les six mois suivants.

Le Gouvernement détermine les denrées contingentes et le coupon auquel elles correspondent.

Pour les denrées achetées au jour le jour, le consommateur échange, ou et quand il lui est indiqué, le coupon contre des *tickets de consommation* dont le total correspond à la ration allouée, pour le mois, aux consommateurs des diverses catégories, suivant le taux fixé pour chacune d'elles; ils ne sont valables qu'à la date qu'ils portent. Pour les autres denrées, elles sont acquises contre remise directe du coupon au détaillant à qui incombe l'obligation de le détacher.

Les coupons correspondant à des denrées contingentes, détachés par le consommateur, sont sans valeur.

IMP. HENON, PARIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 & DU RAVITAILLEMENT

**CARTE
 INDIVIDUELLE
 D'ALIMENTATION**

Département d *Manche*
 Commune d *Coigny*

Nom *Deshayes*
 Prénoms *Jean*
 Profession *ouv. en boulangerie*
 Sexe *m.* Age *19*
 Né le *31 déc. 1899*
 à *Marpertuis (Manche)*
 Adresse *Seminaire*
 Délivrée le *20^{es} ju* 1918

Signature : _____

CACHET
 DE LA MAIRIE

N° *326*

MANCHE

VIII - L'Enseignement Agricole après l'Ecole de COIGNY.

Après la fermeture de l'Ecole d'Agriculture, c'est une autre aventure pour l'ENSEIGNEMENT AGRICOLE qui va commencer :

Les cours complémentaires agricoles fondés à SARTILLY en 1885 vont poursuivre leur existence jusqu'en 1953.

En 1893, l'Ecole d'Agriculture Privée de l'Abbaye de MONTEBOURG ouvre ses portes, sous la conduite des Frères de la Miséricorde, mais en 1903, sous la poussée de l'anticléricalisme de l'époque et la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui va suivre, l'Ecole cesse son fonctionnement, elle reprendra son fonctionnement qu'à partir de 1922.

Durant cet entre deux guerres, nous allons assister à une explosion d'initiatives dans le domaine de l'Enseignement Agricole avec :

- les premiers cours d'enseignement ménagers agricole qui débutèrent à Periers vers 1918,
- le centre d'apprentissage agricole de CREANCES (ferme de BELLEE) qui fonctionnera durant tout l'entre deux guerres,
- la naissance des premiers cours post-scolaires agricoles cantonaux en 1921,
- un cours post-scolaire agricole, privé et par correspondance, fondé par l'Abbé ANJOT, curé de la paroisse du DEZERT. Ce cours par correspondance aura un succès certain puisqu'il y aura même 2 jeunes Lorrains qui y seront inscrits dans les années 30. La notoriété de cette action était surtout liée à la forte influence qu'exerçait l'abbé ANJOT sur tous les milieux et aux expériences dans les domaines culturels qu'il conduisait avec ses élèves,
- les Enseignements Agricoles par Correspondance, œuvre du diocèse de Coutances vont fonctionner jusqu'aux années 1940.

Après la seconde guerre mondiale, la première Maison Familiale ouvre en 1948 à CREANCES, elle sera, quelques années plus tard, transférée à la Haye du Puits ; en 1957 le lycée Agricole de Thère ouvre ses portes, les autres établissements vont ouvrir dans les années qui vont suivre.

Avec les années 60, le processus de formation des agriculteurs et des ruraux est lancé, des établissements se créent pour aboutir à la situation que nous connaissons aujourd'hui dans le département de la MANCHE.

Renouer avec ses racines rurales et agricoles, créer des relations nouvelles avec ses parents, grands parents et son environnement, partager des émotions, donner envie d'en savoir plus par les aires et les échanges, tels sont les propos des élèves de 2^{nde} professionnelle B.E.P.A – SAP – suite à ce travail de recherche pour le concours du 150 ème anniversaire de l'Enseignement Agricole.

Cette activité a mis en mouvement tout un espace : La Maison Familiale avec les élèves, les familles, son équipe pédagogique, le Conseil d'Administration, les Maîtres de stage et son environnement socio-économique.

Tous avons vécu une riche expérience en fouillant le passé pour mieux comprendre le présent... Nous avons l'impression quelquefois d'être les jeunes de cette école de Coigny.

Notons aussi l'émotion de Jean-Noël DESPREZ, petit fils de François NOEL qui par les recherches des élèves a retrouvé un grand-père qu'il n'a pas connu.

La fermeture de l'Ecole d'Agriculture de COIGNY en 1930 marque pour nous la fin d'une époque pour l'Enseignement Agricole : celle de ces pionniers mécènes du XIXè qui avec leurs idées désintéressées ont contribué à la diffusion du progrès en agriculture améliorant ainsi le sort des plus pauvres....

Ce travail de recherche a pu être réalisé grâce aux sources documentaires suivantes :

Les deux châteaux de COIGNY (Société d'Archéologie de la Manche 1976),
Recueil de l'Association Normande (1895),
Annuaire de la MANCHE de 1840 à 1925,
Le Mortainais (25 juillet 1923),
Le Messager de la MANCHE (1886),
Le Bulletin d'instruction primaire de la Manche N° 7, (juillet 1892),
Ouvrages de Jean SEGUIN (ancien élève de l'Ecole d'Agriculture de Coigny),
Le cahier de Physique d'un ancien élève de l'Ecole d'Agriculture de Coigny,
La Revue Catholique de Coutances, (juillet 1892),
Annales d'histoire des Enseignements Agricoles (Ministère de l'Agriculture
Tomes N° 1 et N° 2).

Pour la réalisation de l'ensemble de ce travail, nous avons eu le soutien des personnes suivantes que nous tenons à remercier :

- Les descendants de Monsieur François NOEL (dernier Directeur de l'Ecole) :
 - Madame Claire COUSIN (1^o fille de François NOEL),
 - Madame DESPREZ, (2^o fille de François NOEL),
 - Monsieur Jean Noël DESPREZ, (petit fils de François NOEL),
- Mesdemoiselles JOUAUX (filles d'un stagiaire de l'Ecole et employé de François NOEL),
- Madame IONCKHEERE, (propriétaire de ce qui a été l'Ecole de Laiterie de COIGNY,
- Monsieur Félix DORLEANS, (propriétaire actuel du domaine et des bâtiments de l'ancienne Ecole d'Agriculture,
- Madame De FONTAINIEU, propriétaire du Château de FRANQUETOT à COIGNY,
- Monsieur Jacques LEBOUTEILLER (Professeur au L.E.G.TA. de Saint Lô – Thère),
- Monsieur Charles GUILBERT,
- Monsieur BARBET (Service de Documentation du Ministère de l'Agriculture),
- Monsieur le Conservateur des archives départementales de la Manche,
- Monsieur René TRAVERS, Sénateur honoraire de la Manche,
- Monsieur Michel COTTEBRUNE, Conseiller Régional Honoraire de Basse Normandie,
- Monsieur LETERRIER, adjoint au Maire de MARTINVEST,
- Monsieur Auguste BELLAMY, adjoint au Maire de COIGNY ?
- Monsieur Michel BAGOT